

L'Abaille de la nouvelle-orléans

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO. LIMITED

MAURICE LAFARGUE, Président-Gérant

Bureaux: 323 Rue de Chartres entre Conti et Bienville

Entered at the Post Office of New Orleans as Second Class Matter

Pour les petites annonces de demandes, ventes, locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 6 sous la ligne, voir une autre page du journal.

TEMPERATURE.

Thermomètre de E. Claudel, Opticien, Successeur de E. & L. Claudel, 918 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne.

Samedi, 28 mars 1914.

Table with 2 columns: Fahrenheit, Centigrade. Rows for 7 h. du matin, Midi, 3 p. m., 6 p. m.

Fausse Monnaie en circulation

Les agents du Gouvernement Fédéral et la police locale sont sur les traces des mal-faiteurs.

Depuis plusieurs jours, les agents du service secret des Etats-Unis et les détectives de la police locale cherchent à découvrir le repaire des faux monnayeurs qui ont circulé des grandes quantités de pièces en argent d'un dollar, de cinquante et de vingt-cinq cents dans le quartier excentrique.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

Groupe de l'Alliance Française CONCOURS DE 1913-1914. PROGRAMME:

L'Athénée Louisianais propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

"LES ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE".

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er Mars 1914 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de \$50.00 en espèces et le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître ses parents, donnera toujours à vos enfants les meilleurs professeurs. N'employez jamais aucun agent de la fausse monnaie.

Prof. S. TAUBER MUSICAL STUDIO 181 RUE PRYATIA

Agents capables de bon secours

Il y a trois personnes pour chaque communication la personne qui appelle, l'opérateur, et la personne qui répond. Le téléphone partage avec l'opérateur la responsabilité d'un bon service.

L'exactitude à appeler, la promptitude à répondre, une manière de parler claire et délibérée et la patience de la part de celui qui se sert et de l'opérateur sont essentiels pour un bon service.

En faisant 26,000,000 appels chaque jour, des millions de personnes qui se servent du téléphone deviennent des parties intégrantes du "Bell System" et contribuent au succès du service.

CUMBERLAND TELEPHONE & TELEGRAPH CO., Inc.

tre sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire Permanent, LIONEL C. DUREL, P. O. BOX 725, Nouvelle-Orléans.

Edition Hebdomadaire de "L'Abaille"

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières littéraires, politiques et autres, qui ont paru pendant la semaine, dans "L'Abaille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane.

Monsieur, votre visage ne m'est pas inconnu... j'ai du vous voir ici aux derniers bals, il y a vingt ans.

Ce devait être mon oncle!

A la bonne heure, je conformerai vos prescriptions de l'hygiène, vous mettez des gants quand vous faites de la pâtisserie... mais pourquoi noirs?

C'est pas des gants, c'est mes mains.

DECES

ROUGIEUX-Lundi, 23 mars 1914 à 140 P. M. AMANTHE DU CASTEL DE VIRIACON, épouse de feu Armand Rougieux, âgée de 76 ans, native de Paris, France, et résidente à la Nouvelle-Orléans depuis 62 ans.

PERRENN-Décédée, Jeudi, 26 mars, 1914, à 7:30 a. m., JOSEPHINE BECKER, épouse bien-aimée de Joseph Perrenin, âgée de cinquante ans; native de la Nouvelle-Orléans.

JACOB SCHOEN & SON

Embaumeurs et entrepreneurs de pompes funèbres. 519 Avenue des Champs-Élysées. Phone 1100 et 1101 Hemlock.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd. Président et Gérant. Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs

1108-1112 RUE NORD REMPARTS PHONE HEMLOCK 408

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de 400 Chaises de théâtre. Harvey H. Hata vs. 400 Chaises de théâtre.

VENTES PAR LE SHERIF. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de 400 Chaises de théâtre.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de George J. Morris. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 40726 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Annabel Morris de Poorter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de William P. Hagerty. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 40726 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Annabel Morris de Poorter, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Park Lawson. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 40726 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par James Legendre, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Mlle Marie Bernichon. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 40726 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest A. Carrière, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Mlle Marie Bernichon. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 40726 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest A. Carrière, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

AVIS SPECIAUX

AVIS DE DIVIDENDE. Whitney-Central National Bank, Nouvelle-Orléans, 28 mars 1914.

LA MAISON d'entrepreneur, conduite au nom du défunt Albert Paul, sera continuée par son associé survivant et par son fils Albert L. Paul, qui sollicite respectueusement la continuation du patronage accordé à la précédente maison.

La Henry Peters Derrick and Lighterage Company, commença faire des affaires le 15 avril prochain. Les souscriptions pour les actions, qui sont de 30 dollars chaque, seront reçues au bureau de la Henry Peters Derrick and Lighterage Company, 331 rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, Lne., 28 décembre 1913. La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui. Les personnes ayant des réclamations à présenter à cette Société, sont priées de les faire parvenir au sous-signe qui signera pour la maison en liquidation.

Nous, les sous-signés, avons formé, aujourd'hui, une association sous le nom de Société de la Rivière du Mississippi pour faire des affaires de la Rivière du Mississippi et de ses tributaires, au nord de la Nouvelle-Orléans.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui. Les personnes ayant des réclamations à présenter à cette Société, sont priées de les faire parvenir au sous-signe qui signera pour la maison en liquidation.

Nous, les sous-signés, avons formé, aujourd'hui, une association sous le nom de Société de la Rivière du Mississippi pour faire des affaires de la Rivière du Mississippi et de ses tributaires, au nord de la Nouvelle-Orléans.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui. Les personnes ayant des réclamations à présenter à cette Société, sont priées de les faire parvenir au sous-signe qui signera pour la maison en liquidation.

Nous, les sous-signés, avons formé, aujourd'hui, une association sous le nom de Société de la Rivière du Mississippi pour faire des affaires de la Rivière du Mississippi et de ses tributaires, au nord de la Nouvelle-Orléans.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui. Les personnes ayant des réclamations à présenter à cette Société, sont priées de les faire parvenir au sous-signe qui signera pour la maison en liquidation.

Nous, les sous-signés, avons formé, aujourd'hui, une association sous le nom de Société de la Rivière du Mississippi pour faire des affaires de la Rivière du Mississippi et de ses tributaires, au nord de la Nouvelle-Orléans.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui. Les personnes ayant des réclamations à présenter à cette Société, sont priées de les faire parvenir au sous-signe qui signera pour la maison en liquidation.

Nous, les sous-signés, avons formé, aujourd'hui, une association sous le nom de Société de la Rivière du Mississippi pour faire des affaires de la Rivière du Mississippi et de ses tributaires, au nord de la Nouvelle-Orléans.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui. Les personnes ayant des réclamations à présenter à cette Société, sont priées de les faire parvenir au sous-signe qui signera pour la maison en liquidation.

Nous, les sous-signés, avons formé, aujourd'hui, une association sous le nom de Société de la Rivière du Mississippi pour faire des affaires de la Rivière du Mississippi et de ses tributaires, au nord de la Nouvelle-Orléans.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui. Les personnes ayant des réclamations à présenter à cette Société, sont priées de les faire parvenir au sous-signe qui signera pour la maison en liquidation.

Nous, les sous-signés, avons formé, aujourd'hui, une association sous le nom de Société de la Rivière du Mississippi pour faire des affaires de la Rivière du Mississippi et de ses tributaires, au nord de la Nouvelle-Orléans.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui. Les personnes ayant des réclamations à présenter à cette Société, sont priées de les faire parvenir au sous-signe qui signera pour la maison en liquidation.

Nous, les sous-signés, avons formé, aujourd'hui, une association sous le nom de Société de la Rivière du Mississippi pour faire des affaires de la Rivière du Mississippi et de ses tributaires, au nord de la Nouvelle-Orléans.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui. Les personnes ayant des réclamations à présenter à cette Société, sont priées de les faire parvenir au sous-signe qui signera pour la maison en liquidation.

Nous, les sous-signés, avons formé, aujourd'hui, une association sous le nom de Société de la Rivière du Mississippi pour faire des affaires de la Rivière du Mississippi et de ses tributaires, au nord de la Nouvelle-Orléans.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui. Les personnes ayant des réclamations à présenter à cette Société, sont priées de les faire parvenir au sous-signe qui signera pour la maison en liquidation.

Nous, les sous-signés, avons formé, aujourd'hui, une association sous le nom de Société de la Rivière du Mississippi pour faire des affaires de la Rivière du Mississippi et de ses tributaires, au nord de la Nouvelle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de propriété de valeur améliorée, dans le Troisième District, formant le coin Musée et Law, portant sur les lots municipaux 2500 et 2502 rue Musée.

VENTES PAR LE CONSTABLE. PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans - No. 62,710 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'encan, mon entrepôt No. 127-73 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon dans le Second District de cette ville, le JEUDI, 9 avril 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Trois arpents, deux tables de centre, un davepoint, une table de centre, une table avec glace, une armoire à glace, un lavabo à glace, une berçonne, une table de toilette, une chaise-longue, un lavabo, une table plate, une table de salle à manger, un réfrigérateur, un armoire, etc.

Constable de la première cour de cité pour la paroisse d'Orléans. HUCK WALSH & BLACK, Avocats pour mars 26-30 avril 3

RAPPORTS D'ASSURANCES

RAPPORT ANNUEL. St. Paul Fire and Marine Insurance Company de St. Paul, Minn.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885. Capital entièrement versé... \$ 500,000.00

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de propriété de valeur améliorée, dans le Troisième District, formant le coin Musée et Law, portant sur les lots municipaux 2500 et 2502 rue Musée.

VENTES PAR LE SHERIF. Union Homestead Association vs. Mme Veuve Frederick Meyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 10726 - En vertu d'un writ fieri facias et de vente qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'encan publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 217 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété ci-dessus décrite à savoir:

Certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans.

Conditions-Complantes: Acquiescer au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

Sherrif Civil de la Paroisse d'Orléans. CARROLL, HENDERSON & CO., Avocats pour la demande - mars 29-avril 3 1914

ANNONCE JUDICIAIRE

Union Homestead Association vs. Frederick Meyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 10726 - En vertu d'un writ fieri facias et de vente, qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'encan publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 217 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 avril 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir: